206ème session d'études

# Comment gérer au mieux les marchés de prestations intellectuelles

***Les aspects juridiques, économiques et stratégiques***

**Mercredi 2 décembre 2026**

**En partenariat avec le Journal LES ECHOS et la Chaire Achat Public de la Fondation Paris Saclay Université**

**En Visio Conférences**

**Mercredi 2 décembre – 9h30 / 16h30**

**9h30 Ouverture par Jean Marc PEYRICAL** - *Président de l'APASP – Porteur de la Chaire Achat Public de l'Université Paris Saclay - Avocat*

## I - Prestations intellectuelles — Mieux acheter, mieux encadrer

*Par **Charles Pareydt** Avocat -PG Avocats*
*Et*
***Christelle OREAL** Directrice de la commande publique – Cherbourg en Cotentin*

- Quel est le périmètre des prestations intellectuelles ? : conseils, AMO, études, diagnostics, ingénierie, création, recherche, formation, comptables, architectes, consultants, auteurs…
- Décryptage du CCAG PI
- Choisir la bonne procédure et le bon montage contractuel : Marché simple ou accord-cadre ou marché subséquent, procédures adaptées (MAPA) ou procédures formalisées, allotissement ?
    - ✓ Les alternatives à l'achat : *compétence interne, mutualisation, plan pluriannuel de performance, partenariats….*
- Les clauses sociales et environnementales dans les marchés de PI. *: Décarbonation, sobriété numérique, déplacements, RSE…*
- Les risques spécifiques des PI : dérives de périmètre, dépendance fournisseur, absence de pilotage
    - Règlementation régie par le CCAG PI qui impose des obligations et des droits spécifiques
    - Sécurité des données (protection des données sensibles ou données à caractère personnel)

## II – Définir le besoin et le sécuriser :

*Par **Christelle OREAL** Directrice de la commande publique – Cherbourg en Cotentin*

Avec un cahier des charges fonctionnel et efficace
- ✓ Avec des attentes claires
- ✓ Avec des livrables objectivables

- Les bonnes pratiques de pilotage des PI : suivi, validation, réception, propriété intellectuelle

**III - Changement de prestataire ? Quel risque, quelle solution ?**
*Par **Jean Christophe CAROULLE** Directeur administratif et financier Écosystème D*

- ✓ Pourquoi la réversibilité est un enjeu stratégique
- ✓ Analyse des risques liés au changement de prestataire
- ✓ Bonnes pratiques de l'acheteur
- ✓ Clauses à prévoir

**12h30 – Déjeuner - 14h00 - Reprise des conférences**

**IV - Les critères d'analyse des offres en PI et l'exploitation des résultats**
*Par **Jean Pierre GOHON** Administrateur APASP*

- Sécurisation des clauses contractuelles et les erreurs à éviter
  - ✓ Droits d'auteur et cession de droits
  - ✓ Réutilisation des livrables
  - ✓ Confidentialité
  - ✓ Valorisation des études produites

**V –Le prêt de main-d'œuvre — ce qui est autorisé / ce qui est interdit - les signaux d'alerte**
*Par **Sylvie BESCHE** Responsable affaires juridiques et achat – Comutitres*

Savoir reconnaître un cas de prêt de main-d'œuvre déguisé et sécuriser la relation contractuelle.

- Différencier :
  - ✓ Prestation intellectuelle et la mise à disposition illicite
  - ✓ Assistance et Substitution
  - ✓ Obligation de moyens renforcée et Exécution en régie
- Les points de vigilance dans les contrats :
  - ✓ Clauses organisationnelles
  - ✓ Clauses sur le matériel, les horaires, le contrôle
  - ✓ Gestion du risque de co-emploi
  - ✓ Risque de requalification
- Cas limites : longues missions, postes vacants, consultants intégrés à l'équipe, AMOA/AMOE

*Fin de la session d'études 16 h 30*